



***STRATEGIE PANEUROPEENNE DE LA DIVERSITE
BIOLOGIQUE ET PAYSAGERE***

Genève et Strasbourg, 7 septembre 2009

STRACO (2009) 08

**CONSEIL POUR LA STRATEGIE PANEUROPEENNE
DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE ET PAYSAGERE**

**CINQUIEME CONFERENCE INTERGOUVERNEMENTALE
*LA BIODIVERSITE EN EUROPE***

**22-24 septembre 2009
Liège, Belgique**

**DOCUMENT DE TRAVAIL : THEME 3
QUELLE VISION POUR LA REGION PANEUROPEENNE
APRES 2010 ?**

*Document préparé par la Norvège en collaboration
avec les Amis du Président et les personnes ressources de la session*

*This document will not be distributed at the meeting. Please bring this copy.
Ce document ne sera plus distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.*

Thème III : Quelle vision pour la région paneuropéenne après 2010 ?

5e Conférence intergouvernementale « La biodiversité en Europe » 22 -24 septembre 2009, Liège, Belgique

La révision du plan stratégique de la CDB et la définition d'une vision et d'objectifs correspondants en matière de biodiversité pour l'après 2010 est l'occasion idéale de fixer les priorités de travail dans ce domaine pour les prochaines décennies. Ces points seront examinés, négociés et affinés lors de plusieurs réunions importantes avant qu'une décision au titre de la CDB ne soit prise lors de la CdP 10 à Nagoya, en octobre 2010.

Le document sur la CDB UNEP/CBD/SP/PREP/1 (**Synthesis/Analysis of Views on the Updated and Revised Strategic Plan for the Convention after 2010**) donne une vue d'ensemble complète du processus en cours.

Les conclusions de la réunion des ministres de l'Environnement du G8 à Syracuse, Italie (avril 2009), sont particulièrement importantes pour les discussions menées dans le cadre du thème 3 :

Les ministres de l'Environnement du G8, réunis à Syracuse, Italie, avec leurs homologues de l'Australie, du Brésil, de la Chine, de la République tchèque et de la Suède (respectivement dans le cadre de l'actuelle et de la prochaine présidences de l'Union européenne), de l'Égypte, de l'Inde, de l'Indonésie, du Mexique, de la République de Corée et de l'Afrique du Sud, ainsi que les organisations internationales participantes ont adopté la « *Charte de Syracuse* » sur la biodiversité. Cette charte reconnaît l'importance de la réalisation de l'Objectif 2010 et la nécessité d'appuyer et de renforcer d'urgence le processus international visant à établir un cadre commun ambitieux et réaliste sur la biodiversité pour l'après 2010. Ce processus devrait faire intervenir toutes les parties prenantes et tous les acteurs pertinents, reposer sur les enseignements tirés du programme de l'Objectif 2010 et tenir compte des discussions informelles du Groupe de travail de haut niveau sur l'avenir des objectifs mondiaux pour la biodiversité, convoqué par l'actuelle Présidence de la Convention sur la diversité biologique à Bonn, en mars 2009. La « *Charte de Syracuse* » sur la biodiversité propose une voie commune pour le cadre de l'après 2010 sur la biodiversité, qui s'organise autour des points suivants :

« (a) Les multiples défis auxquels le monde est aujourd'hui confronté nous dictent sans équivoque de renforcer nos efforts afin de préserver et de gérer de manière durable la biodiversité et les ressources naturelles ;

(b) L'exploitation non durable de la biodiversité entraîne des pertes économiques significatives, et des programmes et actions destinés à renforcer les capacités de restauration des écosystèmes doivent être menés ;

(c) En dépit des efforts entrepris et des engagements pris pour atteindre l'Objectif 2010, des facteurs directs et indirects de recul de la biodiversité aggravés par le changement climatique persistent. En outre, le monde a évolué rapidement depuis l'adoption de l'Objectif 2010. Tous ces facteurs qui constituent une menace à moyen et long terme pour la biodiversité, sont identifiés par la recherche scientifique et doivent être pris en compte dans l'élaboration du cadre de l'après 2010 ;

(d) Une stratégie de communication approfondie engageant les différents secteurs ainsi que les parties prenantes, les communautés indigènes et locales et le secteur privé afin de souligner leur participation et leurs responsabilités respectives, constitue également un facteur essentiel pour la mise en œuvre efficace du cadre de l'après 2010 en faveur de la biodiversité ;

(e) Une réforme à tous les niveaux de la gouvernance environnementale s'impose pour intégrer la biodiversité et les services des écosystèmes dans l'ensemble des politiques, transformer les faiblesses actuelles des systèmes économiques en opportunités, et renforcer durablement le développement et l'emploi en tenant tout particulièrement compte du contexte des pays en voie de développement. »

Les recommandations de la conférence d'Athènes sur la biodiversité (avril 2009) http://ec.europa.eu/environment/nature/biodiversity/conference/index_en.htm et les conclusions de l'événement organisé par la Suède les 7 et 8 septembre sur le thème de la biodiversité dans les pays de l'UE contribuent largement à l'avancée des discussions en cours.

L'hétérogénéité des pays concernés fait obstacle à la révision du plan stratégique et à la définition d'une vision et d'objectifs dans la région paneuropéenne pour l'après 2010. Au niveau paneuropéen, deux types d'approches régionales sont mises en œuvre et doivent donc être prises en compte dans les discussions. La conférence sur la biodiversité en Europe est l'occasion de mener des discussions éclairées dans la région paneuropéenne et d'associer beaucoup plus de pays au débat.

La biodiversité est un vaste concept, qui peut être abordé sous différents angles : nombre d'espèces, écosystèmes, mesures de gestion, facteurs de pression et éléments moteurs, services écosystémiques positifs, etc. Le débat doit également tenir compte des trois objectifs de la CDB (conservation de la diversité biologique, utilisation durable de ses éléments constitutifs et partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation de ses ressources génétiques).

Compte tenu de l'expérience acquise dans le cadre de l'Objectif 2010, comment la prochaine phase devrait-elle être organisée ?

Discussion et conseils sur l'équilibre entre (i) objectif politique/vision (à l'heure actuelle, Objectif 2010), (ii) objectifs mesurables et cadre d'indicateurs possibles (éléments moteurs – facteurs de pression – état de la situation – impact – réaction) et moyen de traiter la question des services rendus par les écosystèmes dans le régime de l'après 2010.

La conférence est un lieu idéal pour dialoguer et donner des conseils sur la coopération régionale : la coopération avec l'UE est un aspect des choses, mais y aurait-il une possibilité de coopération au niveau paneuropéen afin de renforcer la mise en œuvre de la CDB ? A cet égard, il convient de prendre certains éléments en compte : résultats pratiques du processus de la SPEDBP et travail de l'AEE suivant une approche paneuropéenne. Que peut-on et que doit-on faire ?

Les services des écosystèmes et la prise en compte à tous les niveaux de la biodiversité sont au cœur de la conférence. Comment pouvons-nous exploiter les conclusions de l'EEB afin de nouer un dialogue constructif avec d'autres secteurs, et comment pouvons-nous contribuer à ce que la valeur de la capacité de restauration des écosystèmes en tant qu'instrument de gestion dans un environnement changeant soit mieux comprise ? Enfin, comment ces aspects doivent-ils se retrouver dans la structure de l'après 2010 ?

Les trois groupes de travail parallèles examineront les points suivants :

1. vision et objectifs pour l'après 2010 dans la région paneuropéenne, dans la perspective de l'élaboration du nouveau plan stratégique de la CDB pour l'après 2010 ;
2. participation des parties prenantes et prise en compte de la biodiversité dans la définition de la vision et des objectifs pour l'après 2010 ;
3. valeur ajoutée potentielle de la mise en œuvre de la CDB au niveau régional et communication au profit d'une meilleure gestion de la biodiversité.

Le nouveau plan stratégique devrait servir de catalyseur pour améliorer la gestion de la biodiversité à tous les niveaux. Nous pouvons changer et adapter notre manière de travailler sous l'égide de la CDB si nous nous entendons sur une voie plus efficiente à suivre. Que doit contenir le plan stratégique révisé de la Convention sur la diversité biologique pour obtenir les meilleurs résultats possibles ?

Autres documents pertinents :

UICN, document de synthèse : *2010 is almost here – now what?* Consultation : options pour une nouvelle vision en matière de biodiversité